

Formulaire d'adhésion SNPRM - membre -

1. Tout d'abord, quelques informations pour connaître votre entreprise :

Nom de l'entreprise :

Forme juridique :

Raison sociale :

n° siret :

Code naf :

Activité principale :

C.A. de l'activité relocalisation de l'entreprise année n-1 :

Nombre d'employés :

Date de création de l'activité de relocalisation :

Date de création de la société :

Noms des directeurs ou associés :

Votre entreprise est-elle filiale d'une autre société ?

Si oui, laquelle ?

Activités autres que la relocalisation :

Assurance responsabilité civile professionnelle : Compagnie et n° de contrat :

Nom et prénom de l'adhérent :

Qualité :

Adresse postale de l'entreprise (à mettre sur le site) :

Adresse de facturation :

Téléphone fixe :

mobile :

E-mail :

Site web :

Votre entreprise est-elle membre d'une autre association ou syndicat, en France ou à l'étranger ?

Si oui, le(s)quel(s) ? :

2. Quelques informations sur votre activité :

Aire où sont proposés vos services : Ville(s) : _____ rayon autour : _____ kms

France métropolitaine Europe Monde *entourez votre zone*)

Expérience du dirigeant dans la mobilité internationale : _____ ans

Formations suivies proposées par le SNPRM :

Liens financiers de l'entreprise avec : Agent immobilier, Administrateur de biens, 1% logement, Conseil en recrutement, Assurance, Autres :

Avez-vous une carte d'agent immobilier (carte t) ?

Présenté par (Noms des sociétés clientes dont émanent les lettres de recommandation) :

-
-
-

Qu'attendez-vous de la part de la structure ?

Que voulez-vous apporter à la structure ?

Le SNPRM ne demande aucune donnée sensible ou personnelle à ses membres et partenaires. Les données de votre entreprise collectées par le SNPRM sont nécessaires à l'inscription dans nos registres internes. Le SNPRM ne communique à aucun tiers des données de ses membres et toutes les données destinées à être rendues publiques sur notre site ou autre support sont soumises à votre accord préalable. Ces données sont enregistrées pour la durée de l'adhésion sur des serveurs locaux et, à votre convenance, nous pouvons les modifier ou les supprimer.

3. Pour finaliser votre demande d'adhésion :

J'envoie par scan à: secretariat@snprm.com

- les 4 pages du formulaire d'adhésion dûment complété,
- trois lettres de recommandation, datant de moins de six mois, dont deux au moins d'entreprises clientes sur papier à entête de leur société, la troisième attestation (courrier ou email) pouvant provenir de sociétés de Relocation qui auraient confié des missions en sous-traitance.
- le Kbis de ma société
- un outil de présentation de ma société (lien site internet ou plaquette de promotion)
- par courrier, un chèque de la somme de 300 €TTC soit 250,00 €HT à l'ordre du SNPRM pour couvrir les frais d'inscription.

J'accepte que mon admission au SNPRM :

- Sera effective une fois toutes les pièces requises reçues par le SNPRM et validées par le bureau
- Est conditionnée à la réception par le bureau du règlement des frais d'inscription et de la cotisation annuelle soit par virement bancaire, carte bancaire ou chèque.
- Et que sera reçue par ma société la validation écrite valant pour encaissement des sommes dues
- Puisse être annulée. En cas de désistement, les frais d'inscription ne seraient pas remboursés
- Court pour l'année calendaire. Les appels à cotisation sont lancés lors du dernier trimestre et sont à régler avant la fin février.
- Qu'en cas de démission, un courrier recommandé doit être envoyé à l'adresse postale du SNPRM avec un mois de préavis.
- Qu'en cas de démission, la cotisation pour l'année en cours reste due.

Je soussigné..... confirme la vérité des informations données.

Fait leà.....

Signature (précisez les noms et qualité) et cachet de la société :

Code d'éthique

Chaque membre s'engage à respecter les règles suivantes :

COMPETENCE et FORMATION

Maintenir la compétence et le niveau de connaissance de l'ensemble de ses salariés et de ses sous-traitants, en rapport avec les évolutions de la profession en leur faisant suivre les formations requises

DEVOIR et CONSEIL

S'abstenir de fournir des conseils pour lesquels il n'aurait pas les compétences requises, ou ne serait pas habilité

RESPONSABILITE

Vis à vis de la Société : Rechercher et promouvoir des solutions intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales selon les principes de développement durable

Vis à vis du client : Souscrire les assurances nécessaires, notamment celles liées à la Responsabilité Professionnelle et au transport des personnes dans un cadre professionnel

DEONTOLOGIE

Envers la profession :

Toujours préserver la dignité, l'honorabilité et la réputation de la profession

Ne faire concurrence à ses confrères que de manière loyale

Ne jamais porter atteinte à la réputation ou au travail d'autrui, ni par négligence ni intentionnellement

Ne reprendre le travail d'un confrère qu'à la demande expresse de son client de réviser son travail, et se comporter dans le respect d'une conduite professionnelle propre au Code d'Ethique

Ne pas effectuer de publicité trompeuse ou mensongère, ou toute autre fausse déclaration nuisible à la profession

Envers le client :

Agir en toutes circonstances dans l'intérêt légitime du client, accomplir les missions professionnelles avec intégrité et loyauté

Informers le client de tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir dans l'accomplissement de sa tâche.

CONFIDENTIALITE

S'engager à respecter le caractère confidentiel des informations communiquées par le client

TRANSPARENCE

N'accepter aucune rémunération financière, directement ou indirectement, qui pourrait compromettre l'indépendance du jugement. La valeur des cadeaux reçus ou offerts dans le cadre des relations commerciales que les membres entretiennent avec leurs fournisseurs devra rester dans un cadre raisonnable afin qu'elle ne puisse pas être assimilée à une commission. En aucun cas, les cadeaux ne pourront être reçus sous une forme monétaire ou financière. Ne pas percevoir de commissions d'agence immobilières, notaires, propriétaires, résidences hôtelières ou tout autre intervenant dans le domaine de l'immobilier, directement ou indirectement

MODE DE FONCTIONNEMENT

Toute personne, estimant qu'il y a eu manquement au Code d'Ethique, pourra saisir le Bureau du SNPRM qui s'est engagé à respecter une entière confidentialité. En cas de recevabilité de la plainte, le Président du SNPRM constituera, par tirage au sort, un comité chargé d'instruire la saisine, en veillant à ce qu'il ne puisse y avoir conflit d'intérêt. Ce comité sera constitué de 4 personnes : un membre du bureau, 2 membres et un Partenaire. Le rôle de ce comité sera de traiter les manquements au regard du Code d'éthique et voter les sanctions éventuelles. Les décisions du comité devront être prises à l'unanimité et le Bureau fera appliquer les éventuelles sanctions. Les sanctions seront : rappel à l'ordre, blâme, exclusion temporaire et exclusion définitive. Chaque année, lors du rapport moral de l'association, le Bureau communiquera le nombre de plaintes traitées.

Je, soussigné(e)..... déclare adhérer au code d'éthique du SNPRM et m'engage sur l'honneur à le respecter.

Date et signature